



Circulaire n° 3944

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Gestion par objectifs – reprise de formations

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je me permets de revenir à ma circulaire n°3761 du 21 janvier 2020, par laquelle j'avais attiré votre attention sur la publication d'un guide pratique sur la gestion par objectifs dans le secteur communal et annoncé l'organisation de séminaires régionaux traitant cette thématique.

Parmi les quatre séminaires prévus, seul le premier a pu avoir lieu le 10 mars 2020 à Steinsel, l'annulation des autres trois s'étant imposée à cause du confinement décidé peu après en raison de la pandémie liée à la COVID-19.

Etant donné que l'organisation de réunions dans un format présentiel n'est toujours pas recommandée à l'heure actuelle, des formations « Introduction à la gestion par objectifs » sont désormais proposées en ligne sous forme de webinaires.

Organisées en collaboration avec le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO), trois séances s'adressant spécifiquement aux personnes concernées par la mise en œuvre de la gestion par objectifs dans les entités communales, à savoir les membres des organes exécutifs, les agent-e-s occupant des postes-clés au sein de l'administration et les agent-e-s en charge de la gestion du personnel, auront ainsi lieu de 9h00 à 12h00 aux dates suivantes:

- 26 janvier 2021 ;
- 8 mars 2021 ;
- 23 mars 2021.

Les formations seront assurées par Mme Anne Tescher du CGPO et M. Jean-Lou Hildgen du ministère de l'Intérieur. Les inscriptions se font auprès de l'Institut national d'administration publique (INAP) par le biais du lien suivant:

https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/04organisat/04-5-grh/co_04-5-1-02.html

A noter que des cours « Introduction à la gestion par objectifs », accessibles tant aux agent-e-s communaux qu'étatiques figurent déjà depuis quelques années au programme régulier des formations de l'INAP. Rappelons que les principes de mise en œuvre de la gestion par objectifs sont largement identiques pour ces deux secteurs. Des informations sur ces formations sont disponibles sous ce lien :

https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/04organisat/04-5-grh/co_04-5-3-27.html

Les particularités applicables aux entités du secteur communal sont exposées plus en détail dans le guide pratique téléchargeable ici : <https://mint.gouvernement.lu/fr/publications/guide-manuel/guide-gestion-par-objectifs.html>.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina BOFFERDING